

SOCIÉTÉ • VIOLENCES SEXUELLES

Ciivise : la plainte pour agression sexuelle visant Caroline Rey-Salmon, ancienne vice-présidente, classée sans suite

La plainte, déposée par une jeune femme de 25 ans contre la pédiatre et médecin légiste, a été classée au motif que « les faits dénoncés ne paraissent pas établis tant dans leur matérialité que dans le caractère intentionnel », selon l'avis envoyé par le parquet de Paris, lundi.

Le Monde avec AFP



La médecin légiste et pédiatre Caroline Rey-Salmon, lors d'une conférence de presse pour présenter la feuille de route de la Ciivise, à Paris, le 5 février 2024. EMMANUEL DUNAND / AFP

L'annonce de son dépôt en début d'année avait provoqué une crise au sein de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise). La plainte pour agression sexuelle déposée contre la pédiatre et médecin légiste Caroline Rey-Salmon, après son installation comme vice-présidente de la Ciivise, a été classée sans suite, a annoncé jeudi 29 août son avocate à l'Agence France-Presse (AFP). Au motif que « *les faits dénoncés ne paraissent pas établis tant dans leur matérialité que dans le caractère intentionnel* », selon l'avis de classement envoyé par le parquet de Paris, lundi. « *Les enquêteurs ont mené toutes les investigations utiles à la manifestation de la vérité : le dossier médical et l'expertise de la plaignante ont été saisis, et tous les témoins auditionnés* », a déclaré dans un communiqué la docteure et son avocate, M^e Marie Dosé.

« *L'enfance maltraitée mérite mieux que des règlements de compte, et la justice ne saurait devenir le moyen privilégié de malmener des fonctions, des carrières, et des réputations* », y estiment les deux femmes, annonçant qu'une plainte pour « *diffamation publique* » a d'ores et déjà été déposée contre la plaignante.

Mise en retrait de travaux de la Commission

Cette dernière, âgée de 25 ans, qui se fait appeler « Louise Lume », accusait la pédiatre et médecin légiste d'« *agression sexuelle par personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction* » lors d'un examen gynécologique le 27 juin 2020 à l'Hôtel-Dieu à Paris, dans le cadre d'une enquête judiciaire. La jeune femme avait alors porté plainte pour des faits de viols subis enfant entre 2004 et 2009.

À l'annonce de cette plainte contre elle, Caroline Rey-Salmon s'était mise « *en retrait total des travaux de la Commission pendant tout le temps de l'enquête* », avait annoncé la Ciivise, évoquant une décision « *indispensable à la sérénité des travaux* » et au maintien « *de la confiance* » des personnes victimes.

Selon le récit de la jeune femme confié à l'AFP, lors de l'examen gynécologique en question, Caroline Rey-Salmon aurait exprimé ses doutes quant aux viols que la plaignante dénonçait. « *Elle m'a dit qu'il avait dû se frotter, elle a posé ses doigts sur moi, a fait des mouvements de va-et-vient, m'a dit de fermer les yeux et d'imaginer que c'était le pénis de l'agresseur afin de me souvenir* », avait-elle témoigné au sujet de la pédiatre. « *Voir la nomination de Caroline Rey-Salmon* » en tant que vice-présidente de la Ciivise, « *c'était trop pour moi* », avait déclaré la jeune femme, en annonçant publiquement son dépôt de plainte.

Deux jours avant ce dernier, la Ciivise avait repris ses travaux après une polémique à l'automne 2023 sur son renouvellement. Elle était jusqu'alors présidée par le juge pour enfants Edouard Durand et la responsable associative Nathalie Mathieu. Lancée en mars 2021, cette commission a recueilli près de 30 000 témoignages et émis 82 recommandations.

Dans la foulée de la mise en retrait de M^{me} Rey-Salmon, a pourtant suivi la démission du nouveau président de la Commission, Sébastien Boueilh, s'estimant « *la cible de calomnies et d'attaques personnelles* ». La Ciivise avait finalement repris ses travaux en avril sous l'égide d'un quatuor chargé notamment du suivi des préconisations déjà émises. Un quatuor devenu trio après la démission de l'avocat et ex-député macroniste Bruno Questel en mai, alors que les membres de la Commission se sont « *désolidarisés* » de lui après qu'il a défendu au tribunal, en tant qu'avocat, un père incestueux.